

Mercredi 13 mai 2020

## Déconfinement progressif des services municipaux à Annemasse

Après une première communication générale le 7 mai dernier sur les conditions des premières réouvertures des services municipaux, la Ville communique au fur et à mesure sur les nouvelles ouvertures. Voici un point sur la réouverture des crèches et du centre de loisirs d'Annemasse.

Pour rappel, le 11 mai marque le début d'une phase de déconfinement progressif et non celui du retour immédiat à la vie telle qu'elle était avant le confinement. Ce principe national s'applique également à l'organisation des services municipaux.

**Le maintien d'un service municipal minimum qui s'élargira progressivement reste la règle du 11 mai au 2 juin, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire du territoire.**

La réouverture progressive des services municipaux vise à assurer le meilleur équilibre entre les services indispensables à rendre à la population et la sécurité sanitaire des usagers et des personnels municipaux.

### Les crèches

La Ville était en attente du protocole sanitaire national pour les crèches. Celui-ci lui a été adressé le jeudi 7 mai.

Après s'être assuré que la Ville était dans la capacité de mettre en œuvre strictement ces mesures de sécurité sanitaire, il a été décidé de **rouvrir deux crèches ce jeudi 14 mai, mais avec un effectif limité : la crèche du Perrier et la crèche du centre-ville.**

La crèche du Perrier pourra accueillir 15 enfants maximum et la crèche du centre-ville 13. Les enfants seront accueillis par groupes de 10 maximum (au-delà, ils seront divisés en deux groupes).

La crèche familiale continue de fonctionner.

**Des critères de priorité d'accès sont donc mis en place** : les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire (notamment les personnels soignants), seront accueillis en priorité.

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

S'il reste des places disponibles, pourrons être accueillis les enfants des :

- enseignants et professionnels des établissements scolaires et des services périscolaires ;
- familles monoparentales, quelle que soit la situation professionnelle du parent ;
- familles dont les deux parents travaillent.

Une vigilance particulière est prise en compte pour les familles confrontées à une problématique sociale. Les familles dont au moins un des parent télétravaille ne font pas partie des publics prioritaires pour le moment mais peuvent contacter le Centre d'information Petite enfance (04 50 84 23 10) si leur situation professionnelle évolue.

Pour rappel, pour les nouvelles inscriptions en crèches, le Centre d'information petite enfance (CIPE) reçoit sur rendez-vous uniquement à compter du lundi 11 mai :

- **Les familles ayant déjà effectué une pré-inscription** doivent prendre rendez-vous pris en ligne sur l'Espace citoyen sur le site Internet de la Ville.
- **Les familles procédant à une inscription nouvelle** doivent prendre rendez-vous par téléphone auprès du CIPE au 04 50 84 23 10.

## Centre de loisirs du mercredi et Pont de l'Ascension

Pour rappel, la réouverture très progressive des écoles et des services périscolaires est soumise à une analyse de la part des services municipaux de la capacité à respecter strictement les protocoles sanitaires.

Le protocole sanitaire pour les accueils collectifs de loisirs a été publié par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse le jeudi 7 mai. Une nouvelle version nous a été adressée ce mercredi 13 mai. Celui-ci fait donc l'objet d'une analyse par les services municipaux.

La grande majorité des écoles d'Annemasse fonctionnant à compter du jeudi 14 mai avec un accueil des groupes d'enfants par alternance deux jours sur deux, **la Ville n'ouvre pas pour le moment son centre de loisirs du mercredi**. Une ouverture à compter du 3 juin est en cours d'étude.

Pour rappel, les centres de loisirs pour les enfants de 3 à 6 ans sont gérés par la Ville et pour les enfants de 6 à 11 ans par la MJC.

**En revanche, le centre de loisirs du mercredi accueillera dès le mercredi 20 mai les enfants des personnels indispensables à la gestion de crise sanitaire.** Ils seront également accueillis le jeudi de l'Ascension et le vendredi.

***Vous pourrez retrouver les informations régulières sur la page Facebook Annemasse-Officiel ainsi que sur le site internet de la Ville [www.annemasse.fr](http://www.annemasse.fr)***

***Les communiqués de presse envoyés seront aussi disponibles dans l' « Espace presse » du site internet (bandeau de bas de page).***